

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 avril 2013

---

**ÉGALITÉ DES DROITS ET INTÉGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE  
HANDICAP - (N° 516)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par  
M. Abad

-----

**TITRE**

Substituer au mot :

« intégration »

le mot :

« inclusion ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif poursuivi par la présente proposition de loi est de contribuer à faire de notre société une société réellement « inclusive » où le handicap constitue une problématique incontournable de chaque politique publique et non un sujet à part, traité ponctuellement et sans cohérence d'ensemble.

Cet amendement vise à ce que cet objectif soit mieux reflété dans l'intitulé du texte.